



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre

Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise

LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins

Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne

SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN,

Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine

DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin

GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA,

Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT,

Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux

Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

7.2. Holding communal S.A. en liquidation - Assemblée générale du 28 juin 2023

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu le courrier du 12 mai 2023 du Holding communal S.A. - en liquidation annonçant la tenue d'une Assemblée générale le mercredi 28 juin 2023, à 14h00, dans le Bluepoint Brussels Business Centre, Boulevard A. Reyers 80, à 1030 BRUXELLES ;

Vu l'ordre du jour de l'Assemblée générale, lequel est établi comme suit :

1. Examen des travaux des liquidateurs pour l'exercice comptable 2022
2. Examen des comptes annuels pour l'exercice comptable 2022 pour les liquidateurs
3. Examen du rapport des liquidateurs pour l'exercice comptable 2022, y compris la description de l'état d'avancement de la liquidation et les raisons pour lesquelles cette dernière n'a pas encore pu être clôturée
4. Examen du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice comptable 2022
5. Questions

Vu la documentation relative à ces points ;

Considérant qu'au vu du caractère largement déficitaire de la liquidation, le rapport exprimant que : " les Régions ont entièrement honoré leurs engagements et le processus de réalisation des actifs est finalisé. Il est également déjà établi que le déficit de la liquidation sera certainement supérieur à 265 millions d'euros ", il y a lieu de s'abstenir d'approuver les documents soumis.

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1er

De s'abstenir de voter sur l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la S.A. Holding communal en liquidation de ce 28 juin 2023.

Article 2

De mandater Monsieur Guy HAVELANGE, Echevin, à l'effet de représenter la Ville d'ANDENNE lors des Assemblées générales de la S.A.Holding communal en liquidation, le 28 juin 2023 prochain, en vue de rapporter les décisions figurant à l'article précédent.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à la S.A. Holding communal en liquidation, ainsi qu'aux représentants de la Ville d'ANDENNE.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald Gossiaux



Philippe Rasquin

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald Gossiaux

Claude Eerdekens